

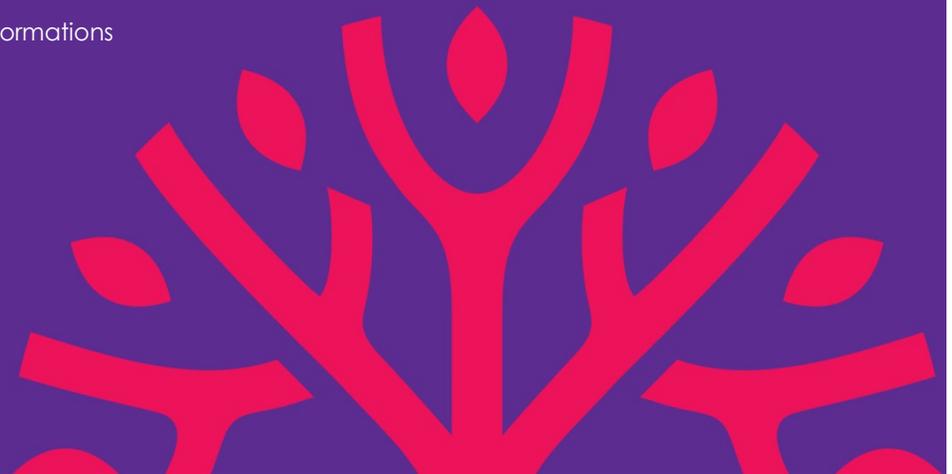


Processus d'évaluation et d'instruction de l'accréditation des formations de niveaux L et M

VAGUE E

Jean-Marc Geib
Directeur du département d'évaluation des formations

Septembre 2017



L'EVALUATION HCERES

Grands traits

1. L'évaluation du Hcéres s'appuie sur une structuration en champs de formations de la dimension formation de l'établissement.
2. L'évaluation du Hcéres est une évaluation de l'offre de formation L, LP, M de l'établissement. Elle s'appuie sur une autoévaluation bilan-perspective de l'offre actuelle en termes de mentions.
3. L'évaluation du Hcéres se conclut par un avis sur le projet de l'établissement en matière d'accréditation.

CHAMP DE FORMATIONS

Un champ de formations joue **un rôle d'affichage stratégique** pour l'établissement. La présentation en champs représente la volonté institutionnelle de structuration du potentiel de l'établissement en matière de formation.

Un champ n'est pas obligatoirement le reflet de l'organisation interne de l'établissement en composantes, départements ou facultés, ni n'est cloisonné aux disciplines traditionnelles ; **il représente le potentiel de l'établissement en matière de formation dans une thématique donnée, stratégique pour l'établissement.**

La structuration d'une offre de formation en champs de formations est définie par l'établissement, **à sa convenance**. Un champ peut être présenté par un seul établissement, co-présenté par plusieurs établissements, ou encore présenté au niveau du site.

Un champ doit être compris de manière extensive, c'est-à-dire décrivant toutes les formations et diplômes (évalués ou non par le Hcéres) qui participent à l'émergence de l'axe stratégique qui lui correspond.

CHAMPS : QUELQUES CHIFFRES

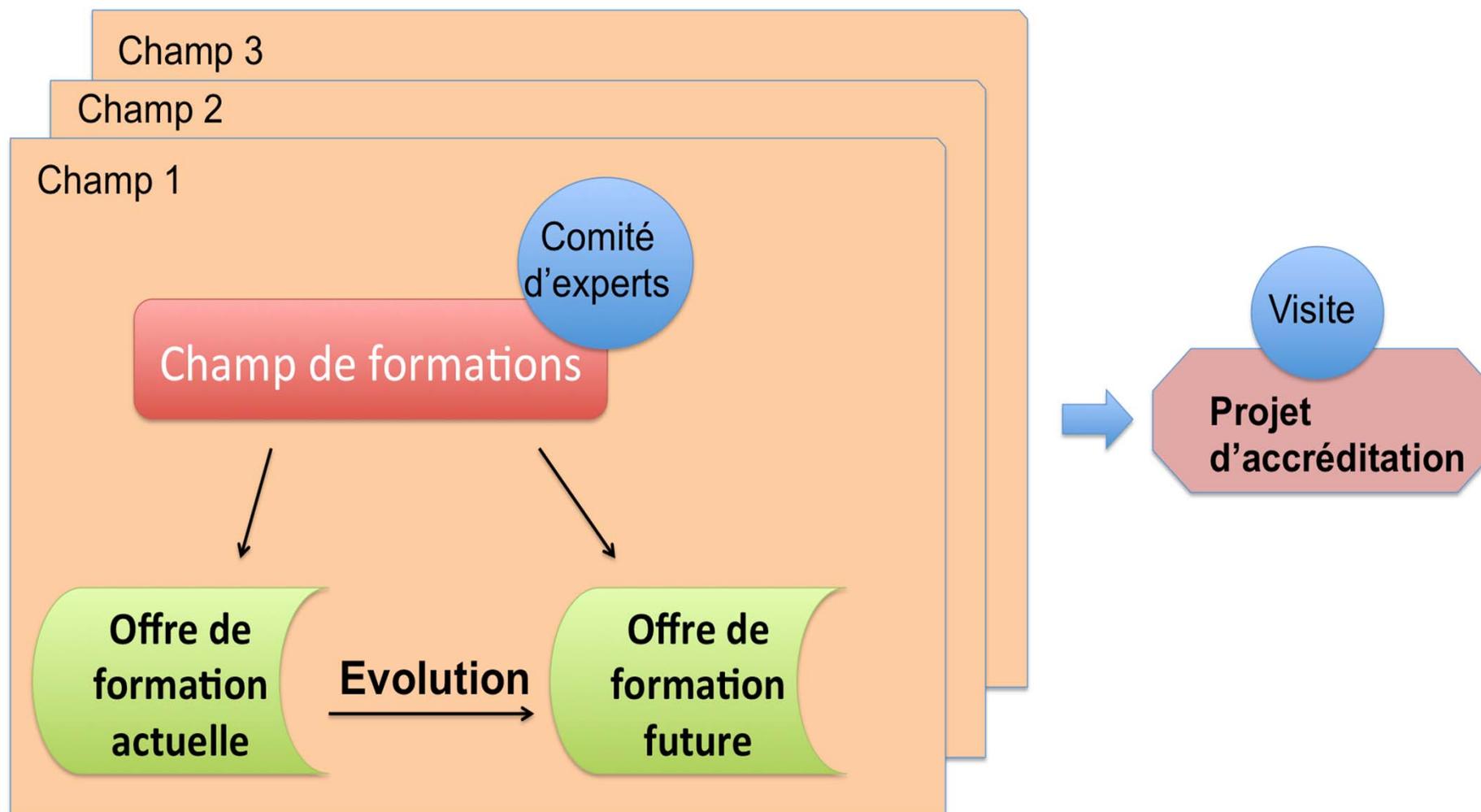
- Toulouse 1 : 6 ; Toulouse 2 : 3 ; Toulouse 3 : 6
- Comue Lyon (établissements ensemble) : 15
- Grenoble 1 : 3 ; Grenoble 2 : 4 ; Grenoble 3 : 3 ; Chambéry : 5
- Auvergne : 2 ; Blaise Pascal : 4
- Bordeaux : 4 ; Bordeaux Montaigne : 4 ; Pau : 3
- Caen : 6 ; Rouen : 7 ; Le Havre : 4
- Bourgogne : 6 ; Franche-Comté : 6
- Nantes : 5 ; Angers : 5 ; Le Mans : 3 ;
- Rennes 1 : 8 ; Rennes 2 : 4 ; UBO : 4 ; UBS : 3
- Reims : 5 ; Lorraine : 5 ; Strasbourg : 7 ; Mulhouse : 5
- Nice : 6 ; Marseille : 5 ; Avignon : 3 ; Toulon : 6
- Orléans : 4 ; Tours : 4 ; Poitiers : 5 ; Limoges : 5 ; La Rochelle : 5

L'AUTOÉVALUATION

« L'assurance qualité est l'ensemble des activités en vue d'assurer et d'améliorer la qualité des formations. L'assurance qualité fait partie du pilotage stratégique de l'institution. L'agence d'évaluation externe est un acteur de l'assurance qualité de l'institution » (lignes directrices de l'EEES)

1. L'**autoévaluation** est un processus d'assurance qualité interne qui consiste pour l'établissement à établir son propre référentiel qualité, le confronter collégialement à sa réalité (bilan) et en tirer les conclusions/décisions pour l'avenir (projet).
2. L'**évaluation** du Hcéres est un accompagnement de l'établissement pour analyser les résultats de l'autoévaluation et l'efficacité des processus d'assurance qualité interne.

VAGUE E : UN PROCESSUS EN DEUX TEMPS



L'ÉVALUATION EN CHAMPS DE FORMATIONS

Un dossier par champ

Un dossier « champ » vise trois objectifs :

1. Fournir les éléments de contexte expliquant la présence de ce champ et, si cela est possible, le bilan sur la dernière période de ce champ en matière d'affichage externe et d'organisation interne.
2. Fournir le bilan de l'autoévaluation des formations actuelles regroupées dans le champ.
=> Dossiers « formation »
3. Fournir les objectifs stratégiques, organisationnels et opérationnels associés au champ pour la prochaine période ainsi que des propositions d'évolution de l'offre de formation associée au champ.

UN DOSSIER CHAMP

Attendus :

1. Une explicitation de **la politique de formation** pour ce champ de formations. Cette partie, issue de la direction du ou des établissements concernés, précise les enjeux, les appuis institutionnels et les perspectives pour ce champ de formations.
2. Une **présentation** du champ (intitulé, liste des mentions, le cas échéant les autres établissements impliqués dans le champ de formations, les co-accréditations).
3. Une **autoévaluation bilan et perspectives** du champ de formations dans la stratégie de l'établissement et du site >> le référentiel champ Hcéres

Documents de référence : référentiel champ et aide à la rédaction du dossier

LE REFERENTIEL CHAMP

Trois domaines d'évaluation bilan-perspectives

La finalité et le positionnement du champ de formations :

cohérence du champ en matière de formations, articulation avec la stratégie de développement de l'établissement et du site, place parmi les autres champs du site, liens avec les autres institutions, le monde socio-économique ou culturel, la recherche et l'international.

Le pilotage du champ de formations :

Instances de coordination, stratégie de développement, dynamiques de cohérence et de coordination.

Les dispositifs opérationnels du champ de formations :

comment le champ de formations s'appuie sur un ensemble de dispositifs opérationnels et comment il en évalue les résultats.

DOSSIERS « FORMATION »

Un dossier pour chaque formation

Périmètre :

Licence (et grade licence), licence professionnelle et master (et grade master hors CTI), *incluant les MEEF et les DFG et DFA de santé.*

Attendus d'un dossier :

- une synthèse (au niveau de la mention) de l'**autoévaluation** de la formation selon le schéma mis en place dans l'établissement, assortie des **perspectives** d'amélioration et/ou d'évolution envisagées.
- des **données quantitatives** relatives à la formation,
- la fiche RNCP et le supplément au diplôme.

Documents de référence : référentiel formation et aide à la rédaction du dossier

LE REFERENTIEL FORMATION

Quatre domaines d'évaluation bilan-perspectives

Finalité de la formation :

objectifs scientifiques et professionnels, débouchés et poursuites d'études.

Positionnement de la formation :

dimension locale, nationale ou internationale, articulation formation/recherche, partenaires industriels ou culturels.

Organisation pédagogique de la formation :

structure de la formation, cohérence avec le cadre national des formations, numérique et autres innovations pédagogiques, dimension internationale, VAE, etc.

Pilotage de la formation :

équipe pédagogique, participation des étudiants, évaluation des connaissances et compétences, effectifs et devenir des diplômés, démarche qualité.

DONNEES QUANTITATIVES

Quatre tableaux récapitulatifs :

1. Un tableau de toutes **les unités d'enseignement** de la formation en l'année universitaire 2017-2018.
2. Un tableau de **l'équipe pédagogique**, tous les intervenants de la formation en l'année universitaire 2017-2018.
3. Un tableau des **effectifs et diplômés** pour les 5 dernières années universitaires de fonctionnement de la formation.
4. Un tableau **de l'insertion professionnelle et la poursuite d'études** des diplômés pour les 5 dernières années.

Remarque : si plusieurs parcours existent dans la formation, on pourra fournir plusieurs tableaux.

LE PROJET D'ACCRÉDITATION

Un unique dossier

Ce dossier est déposé par tout établissement en demande d'accréditation 2020-2024 de son offre de formation.

Attendus :

- présentation des éléments contextuels qui sous-tendent la nouvelle offre,
- présentation des formations qui sont proposées à l'accréditation

>> Une fiche de présentation pour chaque formation

Attention : il ne s'agit pas ici de l'évaluation des maquettes des formations futures (qui ne sont pas demandées).

Documents de référence : aide à la rédaction du dossier d'accréditation.

LE DOSSIER D'ACCREDITATION

Attendus (Première partie) :

- Un document de présentation « politique et stratégique » de l'offre de formation au regard de la stratégie de l'établissement et de celle du site. Ce document présente aussi la structuration de l'offre de formation. La présentation se fait en champs de formations.
- Un document indiquant l'évolution précise de l'offre en termes de champs et de formations.
- Des documents annexes pour compléter la vision de l'offre de formation : DUT, Diplômes d'ingénieurs, DU/DE, ED.

LE DOSSIER D'ACCREDITATION

Attendus (Deuxième partie) :

Pour les formations L, LP et M on fournira :

- Une fiche par mention de licence.
- Une fiche par mention de licence professionnelle.
- Une fiche par mention de master

Pour le secteur santé on fournira :

- Une fiche pour la PACES.
- Une fiche par formation universitaire paramédicale.
- Une fiche par DFG et DFA.
- Une fiche par DES et CES.

Documents de référence : modèles de fiches de présentation.

FICHE DE PRESENTATION

| | |
|---|--|
| Intitulé, niveau et champ de formations | |
| Origine de la formation | |
| Etablissements porteurs | |
| Parcours | |
| Lieux de la formation | |
| Modalités d'enseignement | |
| Volume horaire de la formation | |
| Effectifs attendus | |
| Partenariats | |
| Eléments concernant la prise en compte des résultats et recommandations de l'évaluation externe Hcéres du bilan de la dernière période. | |

LA VISITE

Pour les établissements ayant une offre de formations L, LP, M importante, la phase d'évaluation du projet d'accréditation comprend une visite d'experts dans l'établissement.

Un rapport provisoire est fourni à l'établissement en amont de la visite.

Durée de la visite : une journée (juin - octobre 2019).

Déroulé de la visite :

Matin : rencontre institutionnelle.

Après midi : rencontre(s) avec les acteurs par grands domaines.

But de la visite : confronter l'analyse des experts (rapport provisoire) avec les acteurs pour finaliser le rapport.

Le rapport final comprend l'avis du Hcéres sur le projet d'accréditation + les observations de l'établissement

CAS PARTICULIERS

Formations de Santé :

Uniquement les formations conduisant au DFG et au DFA (1^{er} et 2^{ème} cycle de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). Pas le paramédical.

Une aide à la rédaction des dossiers spécifique (voir le site).

Formations MEEF des ESPE :

Pas de phase d'évaluation Hcéres du projet d'accréditation (accréditation spécifique des ESPE par la DGESIP).

Une aide à la rédaction des dossiers spécifique (voir le site).

Ecoles d'Architecture :

Un seul dossier d'évaluation Ecole et Formations (voir le Département d'Evaluation des Etablissements).

Evaluation du projet d'accréditation spécifique au MC.

Ecoles d'arts et autres écoles concernées :

Dossier spécifique pour diplômes valant grade de master

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

Un comité d'experts pour chaque champ.

= un président, 4 académiques, un professionnel, un étudiant.

Un comité a pour mission de réaliser l'évaluation du champ dans toutes ses dimensions : la pertinence, la cohérence et le potentiel du champ ainsi que la qualité des formations et de l'autoévaluation des formations.

Le comité produit un rapport d'évaluation sur le champ auquel sont annexées des fiches d'évaluation pour chacune des formations du champ.

Dans un deuxième temps les présidents des comités évaluent le projet de l'établissement en matière d'accréditation et produisent, après visite, *un rapport sur le projet.*

DEROULE DU PROCESSUS

Au plus tard le 22 février 2018 :

envoi au Hcéres de la liste des formations à évaluer, regroupées en champs (sous la forme d'un fichier Excel disponible sur le site)

Au plus tard le 20 septembre 2018 :

dépôt des dossiers champ et des dossiers formation sur la plateforme « Pélican ».

De mars à avril 2019 :

retour des rapports d'évaluation aux établissements ; collecte des observations ; publication.

De mai à juin 2019 :

dépôt des dossiers d'accréditation sur la plateforme « Pélican ».

De juin à novembre 2019 :

rapports provisoires – visites – rapports définitifs sur l'accréditation ; collecte des observations ; transmission à la DGESIP ; publication.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| <u>Evaluations Formations</u> Vague E (pour accréditation septembre 2020) | Dépôts des dossiers d'évaluation par les établissements | Retour des rapports d'évaluation du Hcéres aux établissements | Dépôt des dossiers d'accréditation par les établissements | Visite établissements | Retour de l'avis Hcéres sur le projet d'accréditation aux établissements | Retour de l'avis Hcéres sur le projet d'accréditation à la DGESIP |
|---|---|---|---|-----------------------|--|---|
| Comue Nord de France | 20 septembre 2018 | Début mars 2019 | Début mai 2019 | Début juillet 2019 | Mi-juillet 2019 | Fin septembre 2019 |
| Paris-Lumières Paris-Seine | | Fin mars 2019 | Fin mai 2019 | Mi-septembre 2019 | Fin septembre 2019 | Fin octobre 2019 |
| Paris-Est Paris-Saclay | | Début avril 2019 | Début juin 2019 | Début octobre 2019 | Fin octobre 2019 | Fin novembre 2019 |
| Réunion-Mayotte | | Fin mars 2019 | Fin mai 2019 | | Fin septembre 2019 | Fin octobre 2019 |



hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)